

41

Commission permanente

Séance du 26 août 2024



Rapporteur : Mme ROUSSET

49879

12 - Aménagement et développement des territoires

Ambitions communes

Le lundi 26 août 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. LEPRETRE), M. HOUILLOT (pouvoir donné à Mme FAILLÉ), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ), Mme MERCIER (pouvoir donné à Mme BRUN), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. PICHOT (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme SALIOT (pouvoir donné à M. DELAUNAY)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h30.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 mars 2024 relative au vote du budget primitif ;

Exposé :

Ambitions communes est le dispositif approuvé en 2024 qui permet au Département de soutenir les communes breilliennes dans la réalisation de leurs projets locaux, à travers des aides à l'ingénierie et à l'investissement. Il traduit la volonté du Département d'Ille-et-Vilaine de renouveler son approche en matière d'aide aux communes avec une nouvelle logique de solidarité territoriale, se traduisant notamment par un appui renforcé à destination des communes les plus fragiles, mais aussi par une prise en compte accrue des enjeux d'utilité sociale et de transition écologique. Il témoigne également de la volonté de simplifier les démarches pour les communes puisque ce dispositif résulte de la fusion de trois précédents outils de financement.

Ambitions communes est doté au budget primitif 2024 d'une autorisation de programme de 6.900.000 euros.

L'offre de projets éligibles est répartie en quatre catégories : les études, les équipements communaux, l'espace public et la dynamisation des centres-bourgs. Trois niveaux d'appui (ciblé, solidaire et renforcé) définissent les modalités propres aux communes concernées : taux et plafond de subvention, typologie de projets éligibles et nombre de dossiers pouvant être déposés annuellement.

En 2024, afin d'accompagner la transition entre les précédents dispositifs et Ambitions communes, les communes n'étant plus éligibles, ou dont les projets ne le seraient plus en 2024, auront la possibilité de déposer un unique dossier au plus tard au 31 juillet 2024.

Plusieurs dossiers sont ainsi présentés :

Territoire de l'agence départementale du Pays de Vitré :

- commune d'Erbrée : travaux de maçonnerie sur l'église pour un montant de 19 544,42 euros ;
- commune de Taillis : réhabilitation de 3 maisons de bourg pour un montant de 200 000 euros ;
- commune de Taillis : construction d'une maison d'assistants maternels pour un montant de 200.000 euros ;

Territoire de l'agence départementale du Pays de Brocéliande :

- commune de Saint-Pern : travaux d'aménagement du centre-bourg pour un montant de 93.373,18 euros ;
- commune de Maxent : étude pour la création d'un tiers-lieu pour un montant de 13 950 euros ;

Territoire de l'agence départementale du Pays de Rennes :

- commune de Langan : réhabilitation de l'ancienne mairie pour y créer un épicerie pour un montant de 75 000 euros ;
- commune de Sens-de-Bretagne : réalisation d'une étude pour assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation d'une école maternelle pour un montant de 17 205 euros ;

Territoire de l'agence départementale du Pays de Redon et Vallons-de-Vilaine :

- commune de Saint-Just : travaux d'aménagement du bourg pour un montant de 200 000 euros ;
- commune de Bruc-sur-Aff : rénovation thermique de la salle polyvalente et du foyer des jeunes pour un montant de 51 435,01 euros.

Décide :

- d'attribuer 9 subventions d'un montant total de 870 507,61 euros au titre du dispositif Ambitions communes, détaillées dans les tableaux joints en annexe.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 29 août 2024

ID : CP20242579

Pour extrait conforme